

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/07/2021

Dossier complet le :

19/07/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0219

1. Intitulé du projet

Projet immobilier dans le quartier des Bannettes sur la commune de Rousset (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COGEDIM PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gallion Olivier, Directeur de la production

RCS / SIRET

4 4 2 7 3 9 4 1 3 0 0 0 5 6

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a. Infrastructures routières	- Route d'environ 400 m éventuellement rétrocedée à la Commune
47a. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	- Examen au cas par cas pour la catégorie 47.a), car le projet entraîne le défrichement d'une zone de forêt de plus de 0,5 ha et de moins de 25 ha (projet non soumis à 39.a, car la surface de plancher est inférieure à 10 000m ²) -Demande d'autorisation de défrichement pour le défrichement d'environ 1ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet est un projet immobilier qui consiste à construire 60 logements dont 18 logements sociaux et 153 places de stationnements (dont seulement 97 en extérieur) dans le quartier des Bannettes sur la commune de Rousset (13).

Le projet comptera plusieurs typologie d'habitats dont 27 maisons en accession et 2 bâtiments collectifs en R+1 (15 logement en accession et 18 logements sociaux). L'opération comptera également des voiries et des places de stationnement, des locaux vélos, locaux d'ordures ménagères, et autres aménagements,...

Le projet nécessitera la destruction d'une maison abandonnée et de quelques cabanons.

Le site qui accueillera le projet nécessitera des opérations de défrichement dans une zone de forêt d'environ 1,4 ha (donc de plus de 0,5 ha et de moins de 25 ha). Ces opérations de défrichement feront l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.

Le traitement des eaux pluviales sera assuré par des bassins de rétention enterrés, des fossés et noues végétalisées pour un total de 1165 m³ environ. Le rejet des eaux pluviales, après traitement, sera réalisé dans le réseau d'eau pluvial métropolitain

Les eaux usées du projet sont raccordées au réseau d'eaux usées communal. Le projet sera raccordé au réseaux d'eau potable et électrique communal. Une portion de route de 400 m reliant le quartier Bannette ouest à la rue Joseph Donati sera créée et éventuellement rétrocedée à la commune.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs de répondre aux besoins des habitants tels que transcrit dans le PLU de la Commune en aménageant une dent creuse située près d'un quartier très récent à l'ouest (pas encore visible sur les vues aériennes), tout en conservant les espaces boisés classés au sud et à l'est du projet.

Le projet situé au sud de la RD7, sur laquelle il ne créera aucun accès, permettra de relier les quartiers à l'ouest et à l'est, par une nouvelle voirie reliant la rue Joseph Donati.

En effet, le PLU prévoit de développer l'urbanisation en continuité du tissu existant, ainsi que de développer une offre mixte plus « accessible », sociale ou intermédiaire en location et en accession à la propriété. Dans ce contexte, la zone de projet se situe en zone 1AUc du PLU. Le Projet s'inscrit en effet dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) des Bannettes, décrite dans le PLU (voir annexe 8)

Le projet, dont l'assiette foncière totale est de 4 ha, comprend un Espace Boisé Classé de plus de 2ha. Celui-ci sera conservé dans son intégralité devenant ainsi le poumon vert du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les plans projet sont joints en annexe. Il s'agit toutefois des plans en phase AVP, la phase PRO n'étant pas encore commencée.

La construction des logements et des aménagement sera réalisée selon les principales phases suivantes :

- Démolitions
- Défrichage
- Travaux de terrassements
- Gros œuvre (ouvrages de génie civil et bâtiments) hors d'eau, hors d'air
- Voiries et réseaux divers
- Raccordement des réseaux (électrique, eau potable, eau usée, eau pluviale)
- Cloisonnement
- Peinture
- Achèvement

Le planning prévisionnel des travaux s'étale du 2eme trimestre 2022 jusqu'au 2eme trimestre 2024, soit 24 mois de travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comptera plusieurs typologies d'habitats avec 60 logements répartis comme suit :

- 1 bâtiment collectif SOCIAL de 18 logements
- 1 bâtiment collectif ACCESSION, sur 1 niveau de sous-sol de 15 logements
- 27 maisons ACCESSION

Le projet dont l'assiette foncière totale est de 4 ha et comprend un Espace Boisé Classé de 2,3ha qui sera intégralement conservé. Il y aura un total de 153 places de parking.

Concernant le traitement des eaux pluviales, sont prévus environ 1165 m3 de rétention à travers :

- au moins trois bassins de rétention enterrés,
- deux fossés de rétention de part et d'autre de la future voie communale traversant la zone de projet.

Le rejet des eaux pluviales, après traitement, sera réalisé dans le réseau d'eau pluvial métropolitain dans un collecteur sur la voirie.

Les eaux usées du projet seront raccordées au réseau d'eaux usées communal. Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable communal. Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation électrique communal. Les logements et équipements associés seront régulièrement entretenus, les déchets seront triés et collectés avant envoi en filière adaptée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de défrichement. La demande de défrichement inclura l'avis de l'autorité environnementale sur le présent dossier d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	4 650 m ²
Surface de défrichement	14164 m ²
Surface totale du projet	16 425 m ²
Surface du terrain d'assiette au cadastre	43 170 m ²
Surfaces en EBC (intégralement conservé)	23 725 m ²
Remarque : les caractéristiques dimensionnelles présentées sont issues de la phase Avant Projet, elles pourront être légèrement affinées durant la phase PRO.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier des Bannettes 13790
Rousset

Parcelles section numero

AH 7 ; AH 8 ; AH 156 ; AH 382 ; AH 383 ;
AH 393 ; AH 400 ; AH 401 ; AH 403 ;
AH 467 ; AH 470 ; AH 471 ; AH 472 ;
AH 473 ; AH 474 ; AH 475 ; AH 476 ;
AH 477 ; AH 478 ; AH 482 ; AH 483 ;
AH 484 ; AH 485

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 3 6' 3 3 " 56E Lat. 4 3° 2 9' 1 0 " 36N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5° 3 6' 2 7 " 20E Lat. 4 3° 2 9' 1 2 " 04N

Point d'arrivée :

Long. 0 5° 3 6' 4 1 " 21E Lat. 4 3° 2 9' 1 3 " 13N

Communes traversées :

Rousset

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la présence de l'A8, la commune est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres nationales (réseaux routier et ferroviaire).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- 1 PPRN retrait gonflement des argiles est approuvé pour la commune Le projet comme la quasi totalité de la commune est en zone B2, zone faiblement à moyennement exposée au risque. - Pas de PPRT, mais des zones soumises au risque TMD du fait d'une importante canalisation de gaz naturel traversant la commune d'est en ouest. Le projet est hors des 3 zones de risques recensées et reproduites sur le PLU. PPRN tassement différentiel approuvé le 27/07/2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'ARS, il n'existe pas de captages AEP dans les environs du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus d'1 km des sites Natura2000 de la Montagne Sainte Victoire (Directive "Habitat" FR9301605 et "Oiseaux" FR9310067).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à 1,9 km du site Classé Montagne Sainte-Victoire 93C13035.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable sera réalisée par le réseau communal. Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le détail du présent projet de construction n'étant pas encore connu (projet en phase d'avant projet), il n'est pas possible de connaître précisément les volumes de déblais/remblais engendrés par le projet. L'équilibre déblais/remblais est visé. Toutefois, des déblais seront sûrement produits pour la construction des stationnements en sous-sol notamment et des fondations des bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le détail du présent projet de construction n'étant pas encore connu (projet en phase d'avant projet), il n'est pas possible de connaître précisément les volumes de déblais/remblais engendrés par le projet. Toutefois, à ce stade du projet, le projet apparaît comme excédentaire en déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera un défrichage sur 1,4 ha. Toutefois, le projet est en limite de zone urbanisée et l'EBC situé au sud et à l'est sera conservé dans son intégralité. Des débroussaillages réglementaires liés au feu de forêt (OLD) sont déjà en vigueur dans l'EBC, du fait des maisons au sud, il n'y aura donc pas d'impact de ce point de vue là. Les impacts identifiés par le projet sont détaillés dans le pré-diagnostic écologique réalisé par Ecotonia et joint dans son intégralité en Annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation Natura 2000 simplifiée jointe en annexe conclut à l'absence d'incidence du projet sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire ayant participé à la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site qui accueillera le projet nécessitera le défrichage d'une zone de forêt d'environ 1,4 ha. Toutefois, la zone de projet est inscrite au PLU de la commune en zone à urbaniser (AUC) et se situe en limite de zone urbanisée. L'Espace Boisé Classé (surface d'environ 2,3 ha), situé au sud et à l'est de la zone de projet, sera conservé. Enfin, un diagnostic hivers-printemps-été a été réalisé par ECOTONIA et a conclu sur l'absence d'enjeux forts. Il est joint en annexe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors de toute zone de danger technologique connue. Notamment hors des périmètres de risques liés à la canalisation qui passe au nord du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un aléa retrait gonflement des argiles. Les fondations seront donc réalisées en conséquences. Une étude géotechnique définira les mesures à prendre. La zone de projet ne se situe pas en zone inondable ou en zone d'enveloppe approché d'inondation d'après le PLU et géorisque. une étude simplifiée « feu » de la part du bureau d'étude MTDA permet de conclure que le Projet respecte les préconisations liées au risque feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées des habitations seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées. La modification du trafic va impacter la qualité de l'air. L'étude Air jointe en annexe, conclut sur une légère augmentation des émissions de polluant par rapport à l'évolution probable sans le projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet engendrera la circulation d'engins. Le projet entraînera un trafic sur la zone du fait des déplacements véhiculés des habitants des 60 logements jusqu'à leur habitation. Une étude de trafic spécifique au projet a été réalisée et est présentée en annexe. Elle conclut que le réseau viaire actuel, les carrefours A et B dans leur configuration actuelle et accès projetés sont compatibles sur le plan circulatoire avec le projet. Notez que les étude trafic air et bruit intègrent le projet Bouygues récemment livré.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores lors des travaux. En phase d'exploitation les déplacements véhiculés sont susceptibles d'engendrer des nuisances sonores, toutefois une étude bruit jointe en annexe conclut sur une augmentation négligeable du bruit par rapport à l'évolution probable sans le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de création de logements d'habitations ne sera pas source de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourrait engendrer des vibrations très localement durant la phase de travaux. Il s'agirait d'effets temporaires, de faible importance et pour une durée limitée.</p> <p>En phase de fonctionnement, le projet n'engendrera pas de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, le projet n'engendrera pas d'émission lumineuse, en dehors des phares des engins en hiver.</p> <p>En phase de fonctionnement, les émissions lumineuses seront créées par les habitations et par de l'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet engendrera des rejets dans l'air, dû aux engins de chantier et aux poussières émises. En phase de fonctionnement, des rejets dans l'air seront émis dû au trafic de véhicules des habitants jusqu'à leur zone de stationnement.</p> <p>Une étude Air, présentée en Annexe a été réalisée sur le projet. Elle conclut sur une légère augmentation des émissions de polluant par rapport à l'évolution probable sans le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides produits par le projet correspondent aux eaux usées des habitations créées. Les eaux usées des habitations seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées, traitées et rejetées au réseau communal d'eaux pluviales. Des systèmes de rétention sont intégrés au projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les effluents liquides produits par le projet correspondent uniquement aux eaux usées des habitations créées. Les eaux usées des habitations seront collectées et rejetées au réseau communal d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet engendrera la production de déchets de chantier (déchets non dangereux : déchets verts de défrichage, déchets inertes...).</p> <p>En phase de fonctionnement, le projet engendrera également la production de déchets non dangereux (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables...). Tous ces déchets seront collectés et acheminés vers les filières habilitées à les recevoir.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création de logements collectifs et de villas sur une zone de forêt, en limite de zone urbaine. L'Espace Boisé Classé, présent au sud et à l'est de la zone projet, sera conservé et permettra de préserver le caractère d'espace de transition entre milieu urbain et milieu naturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement une zone de Forêt requérant une autorisation de défrichage et nécessitera donc le dépôt d'un dossier de défrichage pour permettre de répondre aux orientations prévues par le PLU et l'OAP des Bannettes. Aucun usage Sylvicole ou agricole n'était réalisé sur la zone projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est réalisé dans la continuité d'un ancien projet réalisé immédiatement à l'ouest par Bouygues Immobilier. Toutefois celui ci a déjà été réalisé et n'est donc plus un projet. De fait, son existence a donc été pris en compte par les différentes études, même s'il ne se voit pas sur les vues aériennes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les rejets des eaux usées du projet seront raccordés au réseau communal d'eaux usées de la commune.

Les eaux pluviales seront collectées, retenues, traitées et rejetées au réseau communal d'eau potable de la commune.

L'Espace Boisé Classé de 2,3 ha présent au sein de la zone projet sera conservé afin de devenir le poumon vert du projet, permettant ainsi de préserver un espace de transition entre le milieu urbain et naturel.

Le présent projet est un projet d'urbanisme consistant à créer des logements collectifs, en limite de zone urbaine et au niveau d'une dent creuse, en zone classée 1AUc (zone d'urbanisation future - extension des quartiers d'habitats) selon le PLU de Rousset.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations listées dans ce formulaire, nous pensons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Il est situé en continuité de zones urbanisées, en zone classée 1AUc (zone d'urbanisation future - extension des quartiers d'habitats) au PLU de Rousset et fait partie d'une OAP prévue par le PLU.
- Il répond à un besoin local de logement, dont 18 logements sociaux ;
- L'espace boisé classé situé en bordure, sera intégralement conservé et participera au maintien de la continuité écologique ;
- Il est situé à distance de toute zone de protection écologique ou patrimoniale. Le prédiagnostic n'identifie aucun enjeu majeur ;
- Des études trafic, air, bruit et faune flore hiver à été définissent déjà très précisément les principaux impacts potentiel du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Extrait du PLU de la commune de Rousset - Orientation d'Aménagement et de Programmation les Bannettes et intégration paysagère du projet ;
- Annexe 8 : Plan de la zone d'emprise projet sur fond cadastral ;
- Annexe 9 : Etude de trafic (ASCODE) ;
- Annexe 10 : Etude Air (CIA) ;
- Annexe 11 : Etude Acoustique (CIA) ;
- Annexe 12 : Pré-diagnostic écologique hiver/printemps/été (ECOTONIA).
- Annexe 13 : Evaluation des incidences Natura 2000 (ECOTONIA).
- Annexe 14 : Analyse de risque et préconisations vis-à-vis du risque d'incendie de forêt sur le projet (MTDA)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix en Provence

le, 19/07/2021

Signature


COGEDIM PROVENCE
AGENCE DU PAYS D'AIX
SNC au Capital de 50 000 € - SIREN 42 37 411 RCS Marseille - APE 4110A
Les Carrés de l'enfant
Bât B - 140, avenue du 13 juillet 1998
13290 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 166 450 - Fax : 04 42 600 171